

PROGRAMME

La vente d'un bien achevé ou transformé

REF : PRI-002

Contexte :

La vente d'un bien immobilier ayant fait l'objet de travaux de construction ou de rénovation achevés depuis moins de 10 ans exige de procéder à certaines vérifications (autorisations d'urbanisme, autorisations en copropriété, marchés de travaux, assurances...) et de prendre certaines précautions dans la rédaction du contrat, afin de préserver les droits de l'acquéreur.

Les textes : Code de la construction et de l'habitation, Code civil, Code de la copropriété, Code de l'urbanisme, Code des assurances.

Durée

4.00 heures (0.50 jours)

Type d'action de formation

Action de formation

Objectif(s) pédagogique(s)

- Qualifier les travaux réalisés sur le bien et adapter les clauses du contrat de vente ; vérifier la régularité des travaux sur un plan technique, contractuel et administratif ; déterminer les garanties du vendeur ; collecter les pièces requises afin de sécuriser l'acte.

Contenu de la formation

- La qualification des travaux réalisés sur le bien
 - - Travaux du bâtiment constitutifs d'un ouvrage
 - - Autres travaux
- Les différents schémas de vente après travaux
 - - Le vendeur autoconstructeur
 - - Le vendeur qui a fait réaliser les travaux par un tiers
 - - Le revendeur
- Le contrat de vente après achèvement
 - - Définition et champ d'application
 - - Application d'un régime juridique hybride
- La régularité administrative des travaux
 - - Les autorisations d'urbanisme
 - - La conformité administrative
 - - Les sanctions applicables
- Les autorisations en copropriété
 - - Les votes en assemblée générale
 - - Les sanctions applicables
- Les garanties et responsabilités du vendeur
 - - Les garanties légales de construction
 - - La garantie des vices cachés
- Les assurances-construction

Edilaix

33 COURS DE VERDUN RECAMIER
69287 Lyon cedex 02
Email: formation@groupe-edilaix.com
Tel: +33472497911



- - L'assurance dommages-ouvrage
- - L'assurance responsabilité civile décennale

Profils des apprenants

- Notaires, Clercs de notaires, avocats, magistrats, juristes, administrateurs de biens, gestionnaires de patrimoines, agents immobiliers.

Pré-requis

Aucun pré-requis pour cette action de formation

Organisation de la formation

Moyens pédagogiques et techniques

- Accueil des apprenants dans une salle dédiée à la formation ;
- Documents et supports de formation à télécharger en version pdf;
- Exposés théoriques ;
- Etude de cas concrets ;
- Quiz de fin de formation.

Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation

Un questionnaire de type QCM sera disponible sur l'espace apprenant du participant.

Ce QCM devra être réalisé dans un délai de 8 jours après la formation et donnera lieu à la remise d'une attestation de fin de formation/attestation des acquis.

Accessibilité

Vous avez des besoins spécifiques (en matière d'accessibilité handicap, régime spécial, ou autres).

Référent handicap : Alexandra MARTIN formation@groupe-edilaix.com. (Merci de nous prévenir au moins 3 semaines avant le début de la formation).

Équipe pédagogique Edilaix

Comité pédagogique composé de :

Yves STERVINO - Président de la société Edilaix

Jean-Marc ROUX - Responsable pédagogique et directeur scientifique des éditions Edilaix

Alexandra MARTIN - Directrice de la société Edilaix et référente handicap

Julie STERVINO - Gestionnaire de formation

Conditions générales d'inscription et de vente sur www.edilaix.com

[Livret d'accueil participant](#)